

**COMITE D'ENTREPRISE
CATERPILLAR**

**RENOUVELLEMENT DES
CARTES ALICES ET TTI
2011/2012**

**Les adhérents bénéficient du prix
collectivité.**

*Pour ces deux organismes le C.E. ne
dispose pas de cartes d'adhésion.
Les personnes intéressées devront les
retirer et les payer directement auprès de :*

**ALICES
7 av. Paul COCAT – GRENOBLE.**

**T.T.I.
20 rue du Tour de l'Eau – ST MARTIN
D'HERES.**

**L'adhésion du Comité d'Entreprise à TTI
vous permet de bénéficier directement du
prix de la carte à un prix collectivité
(badge Caterpillar à produire).
Validité de la carte du 01/11/11 au 31/10/12.**

**Pour les cartes ALICES, le C.E.
subventionnera la différence entre le prix
public et le prix collectivité au vu des
justificatifs (photocopie des cartes et du
règlement).**

**Carte familiale : 5 € subventionnés
Carte couple : 6 € subventionnés
Carte célibataire : 6 € subventionnés
Validité de la carte du 01/11/11 au 31/10/12**

**DOCUMENTATION AU C.E.
ou
tti-grenoble.fr // alices.asso.fr**